

ments en hypothèques sur des fermes, pour des périodes diverses, exigent des frais d'enquête et de surveillance considérables; enfin, 1,000 demandes de prêts à faire à 500 personnes pour quelques mois exigent des enquêtes et une surveillance méticuleuse qui sont très coûteuses lorsqu'on les exprime sous forme d'un taux de pourcentage sur la base de \$100 pour un mois.

Votre Comité a consacré une attention spéciale à cet aspect de la question, à savoir: le *coût de service*, afin d'essayer de trouver, dans les procédés des organismes financiers spécialisés, le moyen de réduire les frais sur les petits prêts.

L'enquête s'est d'abord dirigée vers les organismes de prêts habituels du pays. Les banques à charte ont toujours consenti de petits prêts à leurs clients, sur garantie personnelle; et, au début de son enquête, votre Comité a invité le président de l'Association des banquiers canadiens à faire connaître les dispositions des banques à charte à l'égard d'une extension éventuelle de ce service. Suivant en cela une pratique américaine, inaugurée il y a quelques années, la Banque Canadienne du Commerce a établi en juin 1936 un service de prêts personnels; elle a fait jusqu'ici 60,423 prêts pour un montant total de \$8,800,000. Le coût, pour l'emprunteur, comprend un escompte de 6 p. 100 par an et des frais de service variant de 50 cents à \$3.00 selon le montant du prêt. Cela forme une dépense totale d'environ 1 p. 100 par mois pour un prêt à douze mois (sans compter la disposition stipulant des sanctions). Jusqu'ici, le service des petits prêts de la banque n'a pas donné de bénéfices, même sans compter d'intérêts sur les fonds fournis par la banque.

Le Comité a fort apprécié le concours apporté à notre enquête par M. S. G. Dobson, président de l'Association des banquiers canadiens, et par M. James Stewart, de la Banque Canadienne du Commerce.

Votre Comité s'est arrêté longuement à étudier une proposition à l'effet que le Parlement encourage les banques à charte à élargir le champ des prêts personnels; mais tout le monde fut d'accord à reconnaître qu'une telle initiative ne devait se prendre qu'après avoir songé sérieusement aux résultats d'une politique bancaire générale. Le système bancaire canadien passe d'ordinaire pour posséder une organisation destinée à financer les entreprises industrielles de production et faciliter les échanges commerciaux et industriels; et, comme on en trouve un exemple dans les restrictions imposées aux prêts immobiliers, les règlements bancaires ont pour fins expresses de maintenir l'actif des banques sur un pied liquide.

Avant d'encourager les banques canadiennes à s'engager dans des opérations plus considérables de prêts aux consommateurs, il semblerait sage de se renseigner davantage sur les rapports entre les prêts aux consommateurs et la crise des affaires. Il est de toute évidence que le chômage crée des embarras dans le recouvrement des dettes, et c'est alors que, advenant une menace de crise financière, le Canada compte sur son système bancaire pour protéger sa solvabilité collective.

Etant donné que les banques sont les gardiennes de l'épargne du peuple, il serait peut-être sage qu'elles ne fussent pas appelées à disposer de leurs fonds de telle façon que, survenant une crise, l'on ne se trouve pas devant une épargne populaire placée en petits prêts protégés par des garanties personnelles qui, dans l'ordre ordinaire des choses, ne sont considérées comme suffisamment sûres que si elles sont confiées à un organisme hautement spécialisé.

Par ailleurs, on n'a pas prouvé suffisamment que les emprunteurs y gagneraient (et en fait ils peuvent y perdre) par la substitution d'un intérêt de 1 p. 100 par mois à celui des banques de 6 à 7 p. 100 par année. Au vrai, le taux d'intérêt de 1 p. 100 par mois est bas, comparaison faite avec les taux exigés d'ordinaire par les compagnies exclusivement engagées dans le commerce des petits prêts protégés par des garanties personnelles; mais les banques exigent des endosseurs que plusieurs emprunteurs ne peuvent se procurer, et l'on